





Projet parcours de la femme enceinte Présentation Solipam

Le parcours de grossesse sous le prisme de l'accès aux droits en santé

Maud Giacopelli mgiacopelli@seinesaintdenis.fr Jeudi 10 décembre 2020

Plan

- Contexte Objectifs du projet
- II.Méthodologie de la phase diagnostique
- III.Résultats
 - Entretiens avec les dispositifs municipaux
 - Focus group avec les maternités
- IV. Equipe mobile d'ouverture des droits

I. Contexte

Le projet <u>Parcours de la femme enceinte (2019-2021)</u> s'inscrit dans les suites du projet Rémi : REduction de la Mortalité Infantile

Problématiques du parcours abordées sous l'angle de l'accès aux droits :

- → Conséquences en terme de suivi de grossesse et de risque pour le bébé à naître
- → En lien avec morbidité/mortalité maternelles et périnatales

Projet porté par :







Projet parcours de la femme enceinte

Objectif principal

- Améliorer le parcours global de la femme depuis l'annonce de la grossesse jusqu'à la 8^{ème} semaine après l'accouchement en :
 - → améliorant la lisibilité et la fluidité des parcours
 - → réduisant les inégalités d'accès aux soins

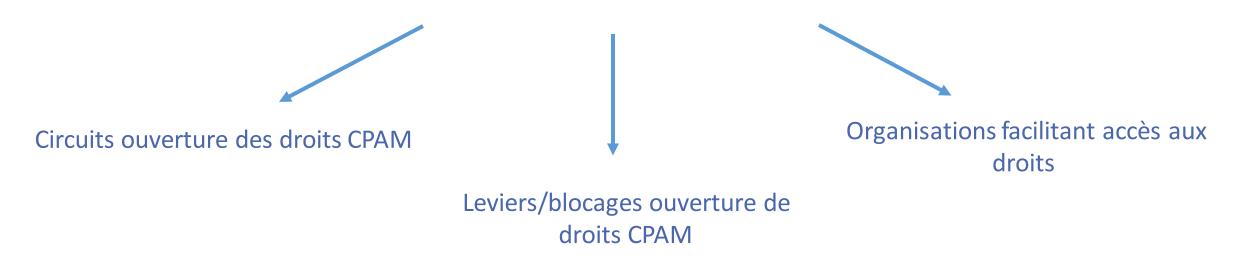
Objectifs spécifiques

- Garantir l'accès rapide à une couverture sociale des femmes qui initient un suivi de grossesse en Seine-Saint-Denis, quelle que soit leur porte d'entrée dans le système de soins.
- Améliorer l'articulation du suivi médical ville/hôpital pour les patientes sans droits ouverts ou en attente d'ouverture de droits

II. Méthodologie de la phase diagnostique du projet

Phase Diagnostique - Méthodologie validée lors du 1er Copil - Juin 2019

Méthode qualitative Focus group et entretiens semi-directifs



Déroulement de la phase diagnostique

Juillet-Août 2019

Septembre-Octobre 2019

Octobre-Novembre 2019

Dispositifs municipaux

Permanences d'accès aux droits

- -> Bondy
- -> Saint-Denis
- -> Montreuil
- -> Aubervilliers

Maternités

Cinq maternités publiques et 2 cliniques

Villes

- -> Bondy
- -> Saint-Denis

III. Résultats

Partenariat avec la CPAM

Convention signée par l'ensemble dispositifs municipaux et hôpitaux/clinique

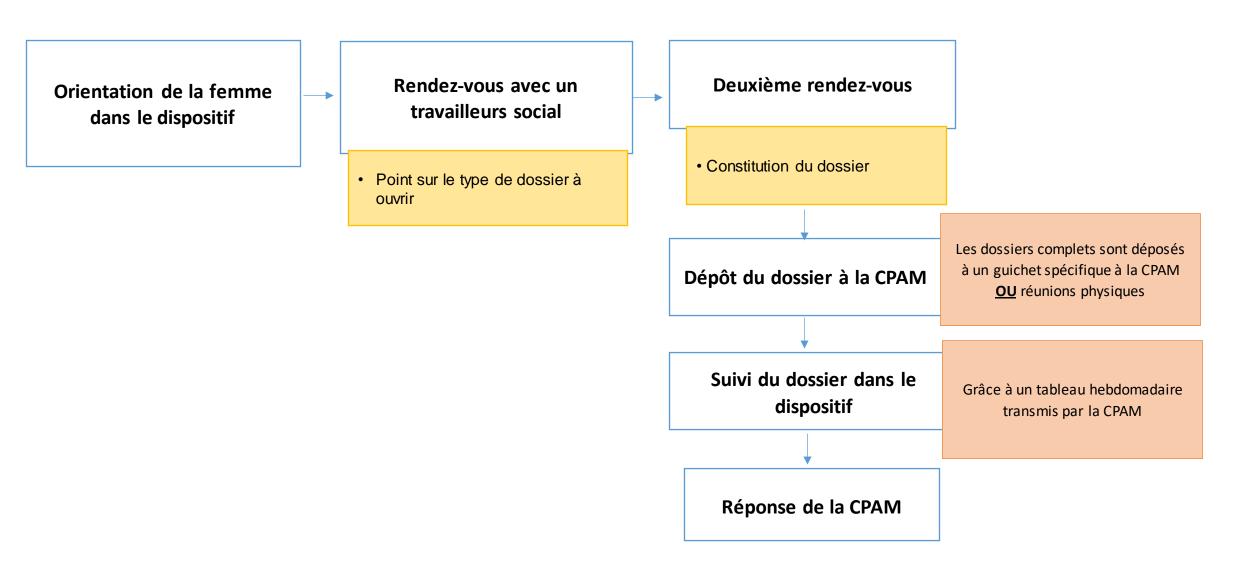
Formation des agents du dispositif par la CPAM

• Délai de 30 jours pour rendre une décision sur l'ouverture des droits

• Tableau de suivi hebdomadaire de l'ensemble des dossiers

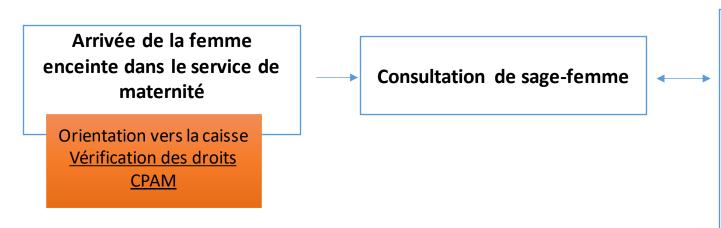
• Référents CPAM identifiés et joignables pour toute question sur les dossiers en cours

Schéma du fonctionnement des dispositifs municipaux d'accès aux droits :



Synthèse des focus group dans les maternités

Schéma commun du parcours d'une femme enceinte sans droits ouverts dans les cinq maternités rencontrées :



Rendez-vous au service social

1. Femme en situation régulière :

<u>Avec titre de séjour</u>: ouverture CSS +/-bons PASS/R217 <u>Avec visa touristique ou titre de séjour européen</u>: consultation/examens facturés à la femme

2. Femme en situation irrégulière :

<u>Présence en France > 3 mois :</u> demande AME +/bons PASS ou +/- bons R217

<u>Présence en France < 3 mois :</u> +/-bons PASS ou bons R217 ou dispositif soins urgents et vitaux (DSUV) ou consultation/examens facturés

CSS: Complémentaire Santé Solidaire

AME: Aide Médicale d'Etat

PASS: Permanences d'Accès aux Soins de Santé

R217 : Bons de gratuité du département

Blocages identifiés

Leviers mis en place

Pistes d'amélioration identifiées

Difficultés rencontrées par les professionnels des dispositifs municipaux

Méconnaissance/sous-utilisation des dispositifs Défaut d'orientation par les partenaires Orientation tardive dans le dispositif **Fiche de liaison** par mail pour adresser la personne sans droits avec ses coordonnées

Plaquettes de présentation du dispositif diffusée aux partenaires

Orientation précoce par les partenaires Informer les partenaires sur les modalités d'orientation

Difficultés rencontrées par les professionnels des maternités

Se coordonner entre professionnels de l'hôpital (sage femme, assistant.e social.e, agent,e des caisses) et de la ville pour orienter les femmes enceintes sans droits Repérer les femmes enceintes sans droits aux urgences

Protocole interne à l'hôpital permettant de déclencher le dispositif PASS

Rétroactivité du bon PASS d'un mois

Tableau de suivi commun entre les caisses et le service social pour suivre les demandes d'ouvertures de droits en cours

Améliorer le repérage des femmes enceintes sans droits aux urgences et leur orientation vers le service social Etablir des fiches de liaison entre les différents professionnels de la santé et du social

Blocages identifiés

Leviers mis en place

Pistes d'amélioration identifiées

Méconnaissance du système d'accès aux droits par les femmes

Site internet AMELI en français
Fermeture d'antennes locales de la CPAM
Difficulté pour comprendre le système de santé / les
démarches à effectuer / la nécessité d'ouvrir des droits à
une couverture sociale
Défaut interprétariat professionnel

Création de vignettes explicatives pour les docs à fournir

Médiation en santé Préciser les missions des antennes CPAM

Difficultés liées à la constitution du dossier d'ouverture de droits

Obtention de droits situations complexes Domiciliation +++ **Points techniques avec la CPAM** pour mise en place de procédures spécifiques

Intérêt des permanences d'accès aux soins (PASS) ambulatoire et hospitalière

Auto-formation continue des agents et investissement

Formation sur ces procédures Domiciliation par l'hôpital

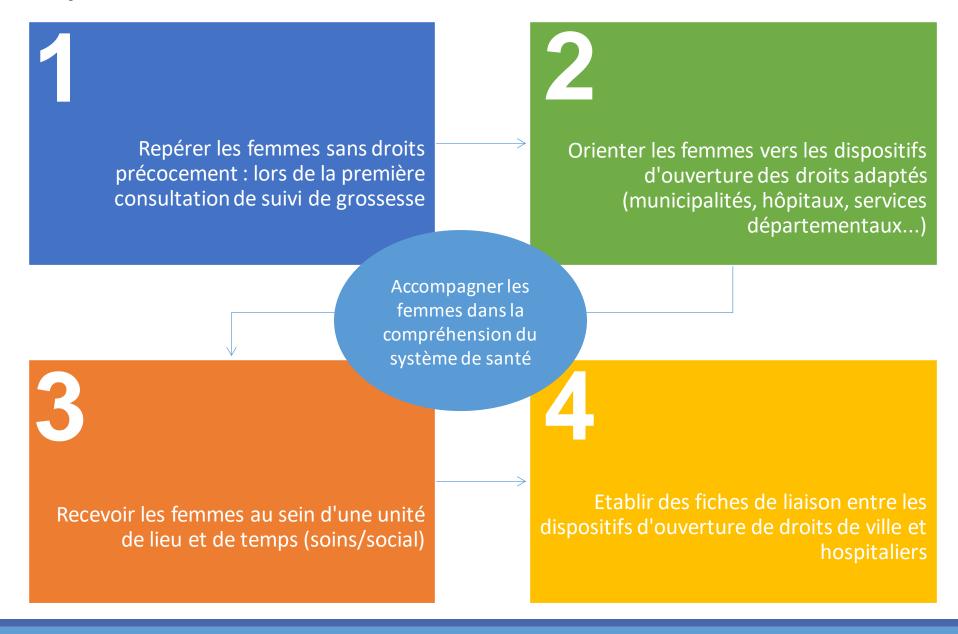
Difficultés rencontrées par les professionnels avec la CPAM malgré convention

Allongement des délais d'ouverture des droits Perte de pièces complémentaires Demandes de pièces non nécessaires Manque d'interlocuteurs dédiés

Points physiques hebdomadaires avec la CPAM Constitution rapide des dossiers (moins de 2 semaines) Scan de l'ensemble des dossiers

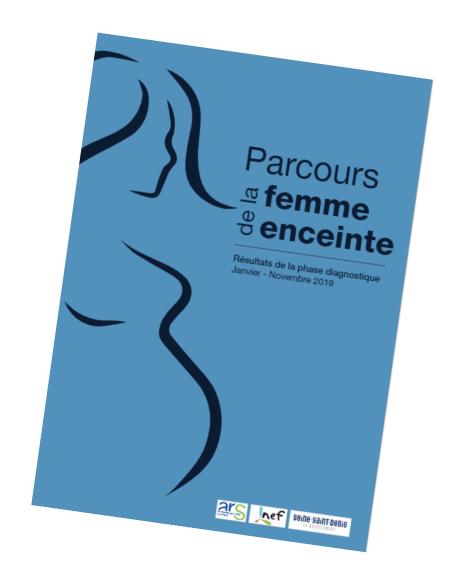
Informatisation des dossiers + envoi par mail

Quatre étapes essentielles de l'accès aux droits des femmes enceintes



Rapport de la phase diagnostique





Disponible sur: https://ressources.seinesaintdenis.fr/Le-parcours-de-la-femme-enceinte-rapport-diagnostic-2019

V. Equipe mobile d'ouverture des droits

Responsable de l'équipe

- ✓ Coordonne les binômes de terrain
- ✓ Centralise les dossiers d'ouverture de droit
- ✓ Interface avec la CPAM
- ✓ Recueil des données et suivi du dispositif



4 binômes sur le terrain

- ✓ Assurer des permanences hebdomadaires d'ouverture de droit
- ✓ Accompagner les femmes enceintes dans le remplissage de leur dossier
- ✓ Participer à la remontée des dossiers chaque semaine au coordinateur, trice

Estimation nb dossiers à ouvrir : -> 40/semaines

soit 1800 femmes/an sans droits lors de leur 1ère cs de suivi de grossesse

Plaine Commune

Aubervilliers

Épinay-sur-Seine

L'Île-Saint-Denis

La Courneuve Pierrefitte-sur-Seine

Saint-Denis

Saint-Ouen-sur-Seine

Stains

Villetaneuse

Est Ensemble

Bagnolet

Bobigny

Bondy

Le Pré Saint-Gervais

Les Lilas

Montreuil

Noisy-le-Sec

Pantin

Romainville

Paris Terres d'envol

Aulnay-sous-Bois

Drancy

Dugny

Le Bourget

Le Blanc-Mesnil

Sevran

Tremblay-en-France

Villepinte

Grand Paris Grand Est

Clichy-sous-Bois

Coubron

Gagny

Gournay-sur-Marne

Le Raincy

Les Pavillons-sous-Bois

Livry-Gargan Montfermeil Villemomble Neuilly-Plaisance

Neuilly-sur-Marne Vaujours

Noisy-le-Grand Rosny-sous-Bois

Merci de votre attention!

